



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-CINQUIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 1^{ier} mai 1997 — N° 96

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jean-Pierre Charbonneau**

QUÉBEC

1^{er} mai 1997

1^{er} mai 1997

Le jeudi 1^{er} mai 1997

N° 96

La séance est ouverte à 10 h 05.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption

M. Cliche, ministre de l'Environnement et de la Faune, propose que le projet de loi n° 56, Loi modifiant la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 56 est adopté.

Adoption du principe

M. Cliche, ministre de l'Environnement et de la Faune, propose que le principe du projet de loi n° 105, Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 105 est adopté.

M. Bélanger, leader du gouvernement, propose la révocation de l'adoption du principe du projet de loi n° 105, Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement.

Cette motion est adoptée.

1^{er} mai 1997

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. Cliche, ministre de l'Environnement et de la Faune, proposant que le principe du projet de loi n° 105, Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement, soit maintenant adopté.

Sur la motion de M. Bélanger, leader du gouvernement, le débat est ajourné.

Mme Harel, ministre de la Sécurité du revenu, propose que le principe du projet de loi n° 102, Loi modifiant la Loi sur le régime de rentes du Québec et la Loi sur les régimes complémentaires de retraite afin de favoriser la retraite progressive et la retraite anticipée, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 102 est adopté.

Sur la motion de M. Bélanger, leader du gouvernement, le projet de loi n° 102 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des affaires sociales.

Mme Harel, ministre d'État de l'Emploi et de la Solidarité, propose que le principe du projet de loi n° 103, Loi modifiant la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'oeuvre et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

Sur la motion de M. Bélanger, leader du gouvernement, le débat est ajourné.

À 12 h 03, M. Pinard, vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

1^{er} mai 1997

La séance reprend à 14 h 03.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

M. Trudel, ministre des Affaires municipales, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi:

n° 112 Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

La motion est adoptée.

Dépôt de documents

M. le Président dépose le rapport d'accueil suivant:

Le rapport, présenté par M. François Beaulne, député de Marguerite-D'Youville, de la VI^e assemblée générale de l'Association parlementaire Ontario-Québec (APOQ), qui s'est déroulée à Québec du 12 au 14 février 1997.

(Dépôt n° 829-970501)

1^{er} mai 1997

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

M. Rioux, ministre du Travail, propose:

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée internationale des travailleuses et des travailleurs et, de façon particulière, souligne la contribution majeure de toutes les Québécoises et de tous les Québécois qui, par leur effort, leur dynamisme et leur esprit innovateur, continuent d'assurer dignement le développement social et économique du Québec d'aujourd'hui et de demain.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

M. Bergman (D'Arcy-McGee) propose:

QUE l'Assemblée nationale souligne que le dimanche 4 mai 1997 sera le Yom Hashoah, soit la Journée internationale de commémoration des victimes de l'Holocauste.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

1^{er} mai 1997

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53, 282 et 286 du Règlement, M. Bélanger, leader du gouvernement, interrompt le débat sur la motion de M. Bergman (D'Arcy-McGee) afin de convoquer la commission suivante pour l'étude des crédits budgétaires:

—la Commission de l'éducation, pour ceux du ministère de l'Éducation.

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Bergman (D'Arcy-McGee) relative à la Journée internationale de commémoration des victimes de l'Holocauste (Yom Hashoah).

Le débat terminé, la motion est adoptée.

À l'invitation de M. le Président, l'Assemblée observe un moment de silence.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Bélanger, leader du gouvernement, convoque:

—la Commission de l'économie et du travail, afin d'étudier en détail le projet de loi n° 79, Loi instituant la Commission des lésions professionnelles et modifiant diverses dispositions législatives;

—la Commission des institutions, afin de poursuivre son étude détaillée du projet de loi n° 89, Loi sur l'application de la Loi sur la justice administrative;

Et, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143 du Règlement:

—la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre ses consultations particulières sur le projet de loi n° 39, Loi sur la protection des personnes atteintes de maladie mentale et modifiant diverses dispositions législatives.

1^{er} mai 1997

M. le Président donne les avis suivants:

—la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation se réunira en séance de travail afin de discuter des observations, des conclusions et des recommandations qu'elle pourrait déposer à l'Assemblée à la suite de ses consultations particulières sur la proposition de principes généraux relatifs à la gestion des odeurs, du bruit et des poussières en milieu agricole;

Et, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 145 du Règlement:

—la Commission de la culture se réunira en séance de travail afin de compléter son rapport final sur les enjeux du développement de l'inforoute québécoise.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 286 du Règlement, M. le Président informe l'Assemblée qu'il n'y aura pas de séance de la commission plénière consacrée à l'étude des crédits de l'Assemblée nationale.

Puis, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 298 du Règlement, M. le Président informe l'Assemblée que l'interpellation du vendredi 2 mai 1997 entre M. Kelley (Jacques-Cartier) et Mme Marois, ministre de l'Éducation, portant sur «la nouvelle politique concernant les garderies», aura lieu de 9 heures à 11 heures.

M. le Président informe également l'Assemblée que, le vendredi 9 mai 1997, Mme Loiselle (Saint-Henri—Sainte-Anne) s'adressera à M. Rochon, ministre de la Santé et des Services sociaux dans le cadre de l'interpellation portant sur le sujet suivant: «Le réaménagement des Centres jeunesse».

1^{er} mai 1997

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de Mme Harel, ministre d'État de l'Emploi et de la Solidarité, proposant que le principe du projet de loi n° 103, Loi modifiant la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'oeuvre et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 103 est adopté.

Sur la motion de M. Bélanger, leader du gouvernement, le projet de loi n° 103 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'économie et du travail.

Débats sur les rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des institutions qui, les 21 août 1996 et 21 janvier 1997, a tenu des consultations particulières dans le cadre d'un mandat d'initiative sur l'administration de la justice en milieu autochtone. Ce rapport contient des recommandations.

Avant que le débat ne s'engage, M. Brouillet, vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint: cinq minutes sont allouées à chacun des députés indépendants; les deux groupes parlementaires se partageront également le reste de la période consacrée à ce débat; dans ce cadre, le temps non utilisé par l'un des groupes parlementaires ou par les députés indépendants pourra être redistribué et les interventions ne seront soumises à aucune limite.

Sur la motion de M. Bélanger, leader du gouvernement, le débat est ajourné.

Débats de fin de séance

1^{er} mai 1997

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 309 du Règlement, l'Assemblée tient deux débats de fin de séance:

- le premier, sur une question adressée par M. Cusano (Viau) à M. Rochon, ministre de la Santé et des Services sociaux, concernant les dons d'organes;
- le deuxième, sur une question adressée par M. Beudet (Argenteuil) à M. Rioux, ministre du Travail, concernant la déréglementation de l'industrie du câblage informatique.

À 17 h 57, M. Brouillet, vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 6 mai 1997, à 10 heures.

Le Président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU